

Délibération du Conseil Municipal

D.2022-56

ACTE : 3.5.3

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 29 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,
MME BOUCIER A M. CAM

Excusés / Absents : M. BADO, BAÏADA, GERVAIS

Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 22/06/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU CAI A L'ASSOCIATION QUERCY LOISIRS**

Monsieur le Maire signale au Conseil que Madame Isabelle FAVROT, présidente de l'association QUERCY LOISIRS, demande la mise à disposition du CAI et du Gymnase pour y organiser un accueil de loisirs pour les enfants sans hébergement pendant toutes les vacances scolaires (hors vacances de Noël) pour la période du 07 Juillet 2022 au 31/12/2022.

Monsieur le Maire souhaite soutenir l'association QUERCY LOISIRS en mettant gratuitement à sa disposition les locaux demandés

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire, sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention avec l'association Quercy Loisirs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association QUERCY LOISIRS, pour la mise à disposition du CAI et du gymnase dans le cadre de l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING